



LIDL SNC - Service Grands Projets  
72-92 Avenue Robert Schuman  
CS 80272  
94533 RUNGIS CEDEX 1

Interlocuteur Dossier :

Dyhia TALBI – Dyhia.talbi@lidl.fr – 06.09.41.53.92

**Mairie de Plouagat  
Monsieur Le Maire  
1 Place de la Mairie  
22170 PLOUAGAT**

Rungis, le 31 octobre 2018

Objet : Dossier installation classée SNC LIDL - Autorisation  
Projet de construction d'un entrepôt logistique à Plouagat  
Avis sur la remise en état du site en cas de cessation d'activités

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de notre Dossier d'Autorisation Environnementale au titre des Installations Classées, pour notre projet d'implantation sur le territoire de votre commune nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos propositions quant à la remise en état du site en cas de cessation d'activités.

Notre projet de création de la nouvelle Direction Régionale et son entrepôt sera réalisé sur la zone de Kertédevant sur les parcelles cadastrées en zone F n°74, 89, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 1009, 1238, 1239, 1237, 1589, 1674, 1675, 1677, 1681, 1679, 1871, 1873 1875, 1877, 1879, 1881 et 1882.

La SNC LIDL s'engage à effectuer la remise en état du sol et du site pour un emploi industriel, en cas de cessation d'activité.

Dans l'éventualité où l'exploitation prendrait fin, une étude et une campagne de prélèvements seraient mises en place. Ces mesures permettront de diagnostiquer les pollutions éventuelles ayant pu intervenir malgré toutes les précautions et directement imputables à l'activité de la SNC LIDL sur le site.



La SNC LIDL procèdera donc aux carottages et analyses selon un protocole défini en synergie avec l'Inspection des Installations Classées.

En fonction de l'activité intervenant par la suite, la SNC LIDL s'engage à prévoir l'ensemble des opérations visant à :

- Neutraliser et/ou démanteler les installations existantes,
- Evacuer les déchets et produits présents à l'arrêt de l'activité,
- Maintenir en état satisfaisant l'entretien du site de manière à conserver son esthétique vis-à-vis de l'environnement dans lequel il s'insère,
- Assurer la sécurisation pérenne du site et des équipements
- Dépolluer nappes et sol si nécessaire, dans la mesure où une pollution serait imputable à l'activité du site.

En application des dispositions des articles R512-74 et suivants du Code de l'Environnement, la SNC LIDL informera le Préfet dans les conditions et délais réglementaires, à savoir au moins 3 mois avant la cessation, et à l'appui d'un mémoire sur l'état du site.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître votre avis quant à ces propositions. Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur Le Maire, nos sincères salutations.

**Matthieu FRECHON**  
Directeur Technique

*Hugues DESBARRIÈRES*

*HF*  
LIDL  
Service Grands Projets  
74 92, Avenue Robert Schuman  
C8 80272  
94513 RUNGIS CEDEX  
01.56.71.34.00

Plouagat, le 13 novembre 2018

Le Maire de PLOUAGAT

A

LIDL SNC Service Grands Projets  
72-92 avenue Robert Schuman  
CS 80272  
94533 RUNGIS Cédex 1

OBJET : Dossier installation classée SNC LIDL-  
Autorisation-Projet de construction d'un entrepôt logistique à Plouagat-  
Avis sur remise en état du site en cas de cessation d'activité  
Vos réf : Dyhia Talbi

Envoi recommandé avec AR

Monsieur le Directeur Technique,

Je viens de prendre connaissance de votre lettre reçue ce jour, et relative à votre dossier d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour votre projet d'implantation d'un entrepôt logistique sur la commune de Plouagat.

A cet effet, vous souhaitez que je vous fasse connaître mon avis quant aux propositions que vous avez formulées dans l'hypothèse de la remise en état du site en cas de cessation d'activité.

Je vous informe que j'émet un avis favorable aux propositions indiquées dans votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Technique, l'expression de mes sincères salutations.

Pour Le Maire empêché,

L'adjoint délégué



Patrick Martin





LIDL SNC - Service Grands Projets  
72-92 Avenue Robert Schuman  
CS 80272  
94533 RUNGIS CEDEX 1

Interlocuteur Dossier :  
Dyhia TALBI – Dyhia.talbi@lidl.fr – 06.09.41.53.92

**LEFF ARMOR COMMUNAUTE**  
**Monsieur Le Président**  
**Moulin de Blanchardeau**  
**CS 60036**  
**22290 LANVOLLON**

Rungis, le 31 octobre 2018

Objet : Dossier installation classée SNC LIDL - Autorisation  
Projet de construction d'un entrepôt logistique à Plouagat  
Avis sur la remise en état du site en cas de cessation d'activités

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de notre Dossier d'Autorisation Environnementale au titre des Installations Classées, pour notre projet d'implantation sur le territoire de la commune de Plouagat, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos propositions quant à la remise en état du site en cas de cessation d'activités.

Notre projet de création de la nouvelle Direction Régionale et son entrepôt sera réalisé sur la zone de Kertédevant sur les parcelles cadastrées en zone F n°74, 89, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 1009, 1238, 1239, 1237, 1589, 1674, 1675, 1677, 1681, 1679, 1871, 1873 1875, 1877, 1879, 1881 et 1882.

La SNC LIDL s'engage à effectuer la remise en état du sol et du site pour un emploi industriel, en cas de cessation d'activité.

Dans l'éventualité où l'exploitation prendrait fin, une étude et une campagne de prélèvements seraient mises en place. Ces mesures permettront de diagnostiquer les pollutions éventuelles ayant pu intervenir malgré toutes les précautions et directement imputables à l'activité de la SNC LIDL sur le site.



La SNC LIDL procédera donc aux carottages et analyses selon un protocole défini en synergie avec l'Inspection des Installations Classées.

En fonction de l'activité intervenant par la suite, la SNC LIDL s'engage à prévoir l'ensemble des opérations visant à :

- Neutraliser et/ou démanteler les installations existantes,
- Evacuer les déchets et produits présents à l'arrêt de l'activité,
- Maintenir en état satisfaisant l'entretien du site de manière à conserver son esthétique vis-à-vis de l'environnement dans lequel il s'insère,
- Assurer la sécurisation pérenne du site et des équipements
- Dépolluer nappes et sol si nécessaire, dans la mesure où une pollution serait imputable à l'activité du site.

En application des dispositions des articles R512-74 et suivants du Code de l'Environnement, la SNC LIDL informera le Préfet dans les conditions et délais réglementaires, à savoir au moins 3 mois avant la cessation, et à l'appui d'un mémoire sur l'état du site.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître votre avis quant à ces propositions. Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

**Matthieu FRECHON**  
Directeur Technique

Hugues  
DESBARRIERES

LIDL  
Service Grands Projets  
72-92, Avenue Robert Schuman  
CS 80272  
94533 RUNGIS CEDEX 1  
01.56.71.34.00